

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 13 septembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Jean-Pierre TEISSEIRE - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Louis TOURRET.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 4/772/07/BC**

**■ Prestations de saisie de données géographiques sur le territoire communautaire  
- Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des  
Entreprises  
DIFRA 07/118/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La mutualisation des services et des moyens relative à l'information géographique entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille implique des acquisitions de données géographiques référentielles, propres à alimenter le Système d'Information Géographique (SIG) fédérateur communautaire, pour une meilleure aide à la décision.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'acquisition qu'il convient de lancer un appel d'offres ouvert relatif à des prestations de saisie de données géographiques, sur la base du dossier de consultation des entreprises.

Ces informations seront acquises au moyen d'un marché à bons de commande, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est passé pour une période d'un an à partir de sa notification, renouvelable trois fois par reconduction expresse sans que la durée totale puisse excéder quatre ans.

Il comprendra 2 lots séparés :

Lot 1 : acquisitions photogrammétriques (levés d'ensemble au 1/1000)

Lot 2 : acquisitions terrestres (levés localisés de précision centimétrique).

Le montant annuel pourra varier :

Lot 1 : minimum 200 000 € maximum 600 000 € .

Lot 2 : minimum 200 000 € maximum 600 000 €

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'acquérir des données géographiques pour alimenter le Système d'Information Géographique de la Communauté urbaine.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à des prestations de saisie de données géographiques, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

**Article 2 :**

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

**Article 3 :**

Le présent marché sera conclu pour une durée d'un an à partir de sa notification renouvelable par reconduction expresse, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

**Article 4 :**

Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : 2007/00057 et sur chaque opération d'investissement des directions opérationnelles utilisatrices du marché - Nature : 2031 - Fonction : 822 - Sous politique : C 311.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Voirie - Signalisation

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN